

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-480 DU 26 AOUT 2008

Chargeant **Monsieur Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) de l'intérim de **Monsieur TCHALA SARE Késsilé**, Ministre de la Santé pour compter du **16 au 24 Août 2008**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU le Décret 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement.

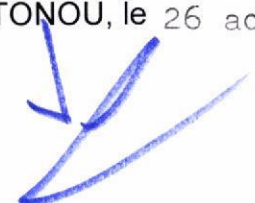
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du **16 au 24 Août 2008** **Monsieur Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) est chargé de l'intérim de **Monsieur TCHALA SARE Késsilé**, Ministre de la Santé.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 août 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - SGG 4 -
MINISTERES 26 - J.O. 1